

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
15447

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

OBJET : RD 46 - Fuveau

Entretien de la voie verte entre le giratoire de l'Europe et le carrefour avec le chemin des Vertus. Convention d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux pistes cyclables, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Fuveau a aménagé une voie verte sur la RD 46 (du PR 5 + 100 au PR 5 + 463) depuis le giratoire de l'Europe vers le carrefour avec le chemin des Vertus. Cette voie est exclusivement réservée aux déplacements non motorisés.

Cette opération a nécessité la mise en place de l'éclairage public, de madriers en bois, ainsi que la réalisation du réseau d'assainissement.

L'entretien des équipements ainsi créés reviendra à la Commune, à l'exception de la chaussée à la charge du Département.

Ces aménagements impactent le réseau routier départemental et nécessitent la signature d'une convention fixant les modalités d'entretien et d'exploitation ultérieurs des équipements.

Cette mise à disposition d'une partie du domaine public départemental est consentie à titre gratuit.

Le présent rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL